

BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
Réunion du 22 SEPTEMBRE 2022**OBJET :****3/ ACTES DE DISPOSITION SUR LE PATRIMOINE**
3.3 – Acquisition et cessions de bâtiments et de terrains**FRONCLES, Les Sirènes****Délibération n° 2022 061 BUR**

Six administrateurs composant le Bureau du Conseil d'administration sont présents. Le quorum est donc atteint.

Sont présents :

- M. Bertrand OLLIVIER, désigné par le Conseil départemental, Président d'Hamaris,
- M. Jean-Jacques BAYER, désigné par le Conseil départemental,
- Mme Michelle COLLARD, représentante des locataires,
- M. Robert COSTANZA, désigné par le Conseil départemental,
- M. Michel HUARD, désigné par le Conseil départemental,
- M. André NOIROT, désigné par le Conseil départemental,

A donné un pouvoir :

- Mme Anne-Marie NEDELEC, désignée par le Conseil départemental, a donné pouvoir à M. Bertrand OLLIVIER,

Assistent en outre à la réunion :

- M. Jacques CHAMBAUD, Directeur général,
- Mme Sandra CATTAN, Directrice générale adjointe, Directrice des ressources internes,
- M. Christophe LEGROS, Directeur du patrimoine,
- Mme Corinne MORO, Directrice financière,
- Mme Cindy SCHMITT, Assistante de Direction.

**Hamaris • OPH de la Haute Marne**

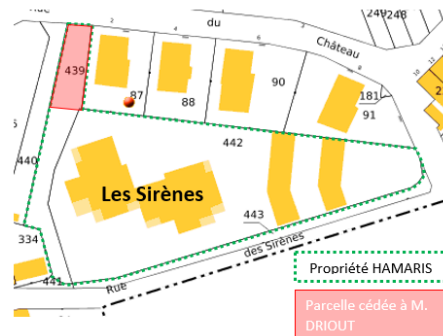
Siège Social
27, rue du Vieux Moulin B.P. 72059
52902 CHAUMONT Cedex 9
T - 03 25 32 33 00 • F - 03 25 32 22 28
www.hamaris.fr

RCS Chaumont B 403 891 997 (96 B 12)



Conseil départemental de la Haute-Marne, partenaire de votre cadre de vie

L'objet du présent rapport est de solliciter l'accord du Bureau pour la cession d'un terrain à Froncles sis rue du Château d'Eau à M. DRIOUT Nicolas (propriétaire voisin).



HAMARIS est propriétaire de la parcelle de terrain cadastrée section AC n°439 d'une superficie totale de 390 m² principalement en espace vert.

M. Nicolas DRIOUT propriétaire du bien sis 2 rue du Château d'Eau souhaite acquérir une partie de cette parcelle.

Etant donné le non-intérêt à conserver la globalité des espaces verts autour de nos bâtiments, il est proposé de donner une suite favorable à la demande de Monsieur Nicolas DRIOUT aux conditions suivantes :

- Cession d'environ 157 m² issus de la parcelle AC n°439 au prix de 1500 € nets vendeurs,
- Prise en charge des frais de géomètre et d'acte par l'acquéreur en sus du prix de vente.

APRES EN AVOIR DELIBERÉ, le Bureau du Conseil d'Administration DECIDE, à l'unanimité :

- **d'autoriser la cession d'une partie de la parcelle cadastrée AC n° 439, d'une superficie d'environ 157m² au prix de 1500 € nets vendeur à M. Nicolas DRIOUT,**
- **d'autoriser le Directeur Général à signer toutes les pièces administratives, juridiques, techniques et financières à ce sujet, notamment tous actes et compromis,**
- **d'autoriser le Directeur Général à prendre toutes dispositions utiles en application de la présente délibération.**

RESULTAT du VOTE : A L'UNANIMITÉ

Chaumont, le 22 septembre 2022

Le Président

Bertrand OLLIVIER